



Une relation privilégiée avec le mouvement sportif

Les clubs ont exprimé un fort besoin de clarification des rapports qu'ils entretiennent avec la Ville. Ainsi, il a été décidé la création d'un service Relations aux associations sportives. Dorénavant, les clubs et associations bénéficieront d'un interlocuteur privilégié au sein de la Ville.

Les missions du service Relation aux associations sportives

- Le service apporte une aide à la coordination en tant que référent unique pour toutes questions relatives à l'occupation des équipements sportifs de la Ville de Reims.
- Il étudie et analyse le suivi des dossiers de subvention présentés par les associations sportives.



- Il accompagne et conseille les associations sportives auprès des directions ressources pour les moyens techniques et logistiques pouvant être mis à disposition par la collectivité en vue de l'organisation d'évènements sportifs.
- Il intervient également pour évaluer et dresser le bilan des actions réalisées par les associations sportives rémoises.

Contacts

Service Relation aux associations sportives,
Direction des Sports, 37, chaussée Bocquaine. Tél. 03 26 79 86 56.

Un guichet unique pour les demandes de subventions

Ce guichet unique a été constitué lors du Forum des associations rémoises. Désormais les dossiers de demande de subvention sont **à retirer et à déposer auprès de la Direction des Relations aux citoyens à la démocratie locale (Dircidel).**

Contact

Direction des Relations avec les citoyens et à la démocratie locale,
Maison de la Vie associative, 122 bis rue du Barbâtre,
212. Tél. 03 26 77 77 71.